

L'hon. M. Pickersgill: Le député ne croit-il pas que même dans la région atlantique, il serait souhaitable de relever le niveau économique des secteurs où sévit un chômage considérable?

• (5.00 p.m.)

M. Douglas: Mais on n'y parviendra qu'en traitant la région dans son ensemble. Le ministre doit savoir qu'on ne peut fractionner le pays en cantons et prétendre s'occuper des chômeurs, selon leur nombre, dans chaque canton. Les industries en attirent d'autres. Il faut commencer du point où les industries sont implantées et les faire s'étendre dans toute la région. L'expansion économique d'une région doit être conçue comme une entité, et non pas suivant des cantons ou des comtés. Bien entendu, il est vrai que les provinces riches renferment, d'autre part, des secteurs où, en raison des circonstances, règnent des problèmes particuliers, par exemple, dans la région du lac Saint-Jean, mais le gouvernement et le Parlement ont reconnu que les provinces de l'Atlantique souffrent d'un problème spécial, d'une disparité générale de revenu et de productivité avec le reste du Canada.

Après avoir reconnu ce fait et établi l'Office chargé d'élaborer son programme, les provinces ayant elles-mêmes créé le Conseil économique des provinces atlantiques, il est sans aucun doute ridicule de voir le ministère de l'Industrie partir de prémisses entièrement différentes pour élaborer une formule qui, à la lumière des plans régionaux déjà établis par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et le Conseil économique des provinces atlantiques n'a aucun sens.

Le ministre s'est offusqué de m'entendre parler de ces 50 millions comme d'une bagatelle, mais si l'on envisage l'essor industriel à donner à quatre provinces au cours des quatre prochaines années, 50 millions ne sont qu'une bagatelle. Le ministre a parlé de sa parcimonie en matière de finance et du milieu dans lequel il a vécu dans le Nord du Manitoba. Les gens de ma race ne sont pas prodigues non plus, mais lorsque le gouvernement achète des bombardiers, une dépense de 50 millions est considérée comme une bagatelle. Lorsque le gouvernement présente ses prévisions budgétaires pour la défense nationale, on arrive vite non pas à 50 millions mais à 500 millions. Or, dans bon nombre de secteurs de dépenses, 50 millions ne sont qu'une broutille.

Je dis simplement que ces 50 millions de dollars ne suffisent pas à assurer au cours des prochaines années l'expansion industrielle des provinces atlantiques. Si l'Office n'a pas fait de projets qui exigent plus d'argent, et le ministre est le seul à la savoir, alors on n'a

besoin que de 50 millions. Je sais que des études de développement exigent beaucoup de temps. Il ne suffit pas de chercher dans une étagère et de trouver un grand nombre de projets de développement industriel. Des relevés et des études de marchés requièrent beaucoup de temps.

J'aimerais féliciter l'Office et le ministre de l'effort accompli mais la tâche fondamentale ayant été achevée, l'Office devrait être encouragé à se lancer de l'avant avec toute la célérité possible, et on devrait lui dire que 50 millions de dollars n'est pas la somme maximum que nous sommes disposés à fixer et que d'autres montants considérables seront disponibles. Si nous ne le faisons pas, non seulement la disparité entre les provinces atlantiques et le reste du pays persistera, mais encore l'écart s'élargira et partant, l'unité nationale s'affaiblira.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Pickersgill propose la 3^e lecture du bill.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

ÉTABLISSEMENT D'UNE CORPORATION CHARGÉE DE SON ADMINISTRATION ET DE SON FONCTIONNEMENT

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Rinfret, et reprend la discussion interrompue le vendredi 10 juin sur le bill n° C-194, constituant une corporation pour l'administration du Centre national des Arts, présenté par l'honorable M¹¹^e LaMarsh.

M. le président suppléant: Lorsque le comité a levé la séance vendredi 10 juin, le titre du projet de loi, l'article 1 et l'article 4, ainsi que l'amendement, avaient été réservés. Sur l'article 4, le député de Lévis avait proposé l'amendement suivant:

Que l'article 4 du bill n° C-194 soit amendé en ajoutant le paragraphe suivant:

Dans la nomination des membres et des officiers du Conseil, il sera tenu dûment compte de la dualité linguistique du Canada et de sa pluralité culturelle.

Sur l'article 4—*Nomination du président et du vice-président.*

Le très hon. M. Pearson: Monsieur le président, cet article a déjà été discuté ainsi que l'amendement en question, que vous venez